

COMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE
Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Tous les conseillers présents sauf Clément VUILLAUME excusé (donne procuration à Chantal Pierson) et Eric SPINDLER excusé (donne procuration à Marie-Joëlle Lamy)

SERVICE DE L'EAU : Compte administratif 2017 et Budget 2018

	2017			Budget 2018	
	dépenses	recettes	Excédent reporté	dépenses	recettes
Fonctionnement	24 976.31	26 526.83	+ 1 550.52	27 748.66	27 748.66
Investissement	6 530.84	57 085.71	+ 50 554.87	65 701.89	65 701.89

Résultat global de clôture 2017 : + 52 105.39

COMMUNE : Compte administratif 2017 et Budget 2018

	2017			Budget 2018	
	dépenses	recettes	excédent		
Fonctionnement	99 454.60	164 355.02	+ 51 871.60 + 13 028.82 (virés à section investissement)	160 365,00	160 365,00
Investissement	42 236.41	29 207.59	- 13 028.82 (reportés 2018)	70 398,00	70 398,00

Résultat global de clôture 2017 : + 60 900.42 – 13 028.82 = + 51 871.60

Les comptes administratifs 2017 sont votés et approuvés à l'unanimité.

Prévisions pour 2018 :

Budget général : Vote des taux des taxes foncières et habitation : afin d'équilibrer le budget général de la commune il est nécessaire d'augmenter les taux de la taxe foncière bâti de 0.32 %.

Les taux pour 2018 : TH = 10.54, TFB = 11.20, TFNB = 16.41. Voté à l'unanimité

Attribution des subventions : Association Toulois Nord Familial (Brancion) : 500 € - Radio Déclic : 50 € - Concours de la résistance : 50 € (d'autres subventions pourront être accordées en cours d'année selon les demandes)

Les budgets primitifs 2018 sont votés à l'unanimité.

Protection des données :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale 54 (cdg54), la fonction de délégué à la protection des données. Ce DPO est obligatoire à compter du 25 mai 2018 en accord avec la réglementation européenne (RGPD) pour un accroissement de la protection des données personnelles. Le coût annuel de la prestation est estimé à 6,10€.

Aménagement forestier 2018-2037 ONF :

La proposition d'aménagement forestier ne retient pas l'unanimité, et le conseil municipal décide de demander des précisions, avant d'accepter en l'état cette proposition (une partie de parcelle du bois Chaudé proposée en plantation avec engrillagement les premières années ne convient pas à la majorité du conseil).

